

BÂTIMENT ET ÉNERGIE



LES ENJEUX

DANS LE MONDE

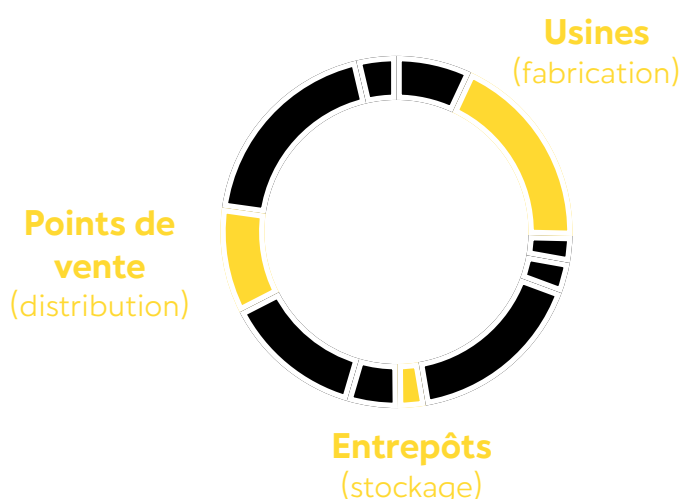
À l'origine de 38 % des émissions de CO₂ mondiales liées à l'énergie¹, l'impact du secteur du bâtiment se dissocie en deux phases : la construction et l'exploitation.

La phase de construction exerce une très forte pression sur les ressources (sable et eau notamment) : elle est par exemple responsable des 2/3 de la consommation totale de sable. Elle est par ailleurs source de pollutions chimique et sonore, et représente plus d'1/3 de l'ensemble des déchets produits dans l'UE.

La phase d'exploitation a quant à elle un fort enjeu de consommation d'énergie (chauffage principalement, puis électricité), ainsi que de consommation d'eau.

POUR LE SECTEUR DE L'OPTIQUE

Les phases de construction et d'exploitation des bâtiments (bureaux, usines, points de vente) sont comprises dans les étapes de fabrication, stockage et distribution de l'analyse de cycle de vie d'une paire de lunettes², et représentent une part non négligeable de l'impact environnemental du produit.



¹ Les émissions du secteur du bâtiment ont atteint un niveau record, ONU

² ACV réalisée par Ace & Tate sur une paire de lunettes en acetate. Voir fiche « La RSE, de quoi parle-t-on ? »

QUE DIT LA LOI ?

AU NIVEAU EUROPÉEN

La Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments (EPBD), révisée en fin d'année 2023, fixe des exigences minimales en matière de performance énergétique, certification énergétique des bâtiments, et promotion des bâtiments à énergie quasi nulle.

La Directive sur l'Efficacité Énergétique (DEE), également révisée fin 2023, impose aux moyennes et grandes entreprises l'installation d'un système de management énergétique, la réalisation d'un audit énergétique et l'élaboration de plans d'action basés sur l'audit. En France, ces directives sont notamment transposées par le Décret Tertiaire.

Concernant les déchets, la directive-cadre sur les déchets constitue l'élément central de la réglementation européenne en la matière. Sa mise en œuvre est laissée à la discrétion des États membres. En France, le "décret 5 flux" impose aux entreprises de séparer les déchets en cinq catégories distinctes (papier/carton, métal, plastique, verre, bois), et bientôt huit catégories (dont textile) en 2025.

AUX ÉTATS-UNIS

Les États et les gouvernements locaux peuvent décider d'adopter l'un des codes fédéraux de l'énergie standard. Ces codes fixent des exigences minimales pour la conception et la construction de bâtiments neufs ainsi que pour les rénovations dans le respect des principes d'efficacité énergétique. Ils visent également la consommation d'énergie des bâtiments ainsi que les émissions qu'ils génèrent tout au long de leur cycle de vie. Il existe aussi deux principaux codes "modèles" fédéraux qui encadrent la consommation d'énergie des bâtiments : l'IECC et la norme ASHRAE 90.1. La plupart des États les ont adoptés.

EN CHINE

Si la norme de conception des bâtiments publics relative à l'efficacité énergétique ne s'applique qu'au secteur public, il existe également des incitations aux constructions plus responsables, telles que les subventions pour les bâtiments à très faible consommation d'énergie ou pour l'intégration d'énergies renouvelables dans le bâti.

PAR OÙ COMMENCER ?

CONSTRUCTION /CONCEPTION

Choix des bâtiments

Lorsque cela est possible, privilégier la rénovation de bâtiments déjà existants ou les extensions sur des terrains déjà artificialisés plutôt que d'opter pour de nouvelles constructions.

Matériaux de fabrication

Opter pour des matériaux à faible impact environnemental (recyclés, éco-conçus, locaux...) et favoriser le réemploi.

Isolation

Procéder à des travaux d'isolation thermique (murs, toits, fenêtres) afin de réduire la consommation d'énergie.

Sources d'énergies renouvelables

Si possible, installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments, en encore les parkings

extérieurs (offrant au passage de l'ombre pour les véhicules), et opter pour un contrat d'énergie verte.

Biodiversité

Limiter l'artificialisation des sols en maximisant la végétalisation (à laisser le plus possible en friche), et privilégier les espèces endémiques.

EXPLOITATION

Consommation d'énergie

Réaliser un audit énergétique et appliquer les recommandations (installation de LED, détecteurs de présence, valves de radiateur connectées et/ou intelligentes...). Séparer les bureaux des espaces de stockage afin de ne pas les chauffer de manière inutile, et limiter le chauffage des pièces occupées à 19°C en hiver.

Consommation d'eau

Installer des dispositifs d'économie d'eau (réducteurs de débit...). Mettre en place un suivi mensuel des consommations d'eau, ainsi qu'un plan d'action adapté.

Mobilier

Privilégier l'achat de mobilier de seconde main. Si ce n'est pas possible, favoriser le mobilier conçu à partir de matériaux

recyclés/labellisés (FSC pour le bois par exemple).

Donner une deuxième vie au mobilier : le revendre, le réutiliser, le donner.

Consommables

Sensibiliser le personnel à la réduction de l'usage du papier, notamment pour les impressions.

Gestion des déchets

S'équiper de bacs de tri adaptés pour les flux pertinents. Mettre en place un suivi des volumes de déchets et fixer des objectifs de réduction avec des plans d'action associés. En point de vente, ne pas systématiser la distribution de sac ou packaging aux clients.

Gestion des espaces verts

Mettre en place une gestion écologique des espaces verts autour des bâtiments.

CERTIFICATIONS

Les labels BREEAM (Europe) et LEED (Amérique du Nord) sont les principales certifications attestant de la performance environnementale des bâtiments. Ils tiennent compte de la performance énergétique, l'utilisation de ressources (eau notamment), les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de matériaux durables, la gestion des déchets... Ces labels offrent plusieurs niveaux de certification pour refléter différents degrés de conformité environnementale des bâtiments.

ILS L'ONT FAIT

ACTIONS ISSUES DES CANDIDATURES POUR LE PRIX RSE DU SILMO 2023

CONSTRUCTION / CONCEPTION

- Réhabilitation d'un bâtiment existant - NAONED EYEWEAR
- Bureaux situés dans un bâtiment partagé, dans lequel divers aménagements ont été réalisés (lumière naturelle, récupération des eaux de pluie avec circuit de traitement, isolation, utilisation de l'énergie solaire et de la mer pour la pompe à chaleur...) - FRIENDLY FRENCHY

EXPLOITATION

- Accompagnement en 2021 par un expert dans le cadre du dispositif Diag Eco Flux de l'ADEME (France) à la suite duquel des outils de pilotage et de suivi des consommations d'énergie ont été menés (LED, travaux de renforcement d'isolation en toiture, découpage en zone de l'entrepôt afin d'isoler et d'optimiser les zones chauffées à forte présence humaine...). Résultat : une économie d'énergie de 22% (gaz) et de 15% (électricité) entre 2021 et 2022. - OPAL DEMETZ
- Implémentation d'espèces endémiques pour les espaces verts - NEUBAU EYEWEAR
- Approvisionnement de l'atelier en énergie verte (100% hydroélectrique) - SI INTERNATIONAL